

Réseau Santé Haut-Léman

Le Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) a pour mission d'offrir à la population de la région de l'Est Vaudois et du Chablais valaisan un système de santé régional performant et innovant. Il coordonne les soins, oriente les usagers dans le système de santé, adapte en permanence son dispositif afin d'assurer à la population une chaîne complète de services de santé. Il développe les projets et propose à ses membres des prestations susceptibles d'améliorer leur propre fonctionnement et veille à agir en complémentarité avec les autres offres existantes.

Il est composé des membres suivants :

- Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (soins aigus et réadaptation)
- Centres de Traitements et de Réadaptation (CTR)
- Fondation de Nant, Secteur psychiatrique de l'Est vaudois
- Cliniques privées
- Etablissements Médico-Sociaux (EMS) pour les longs et courts séjours
- Organisations d'Aide et de Soins A Domicile - OSAD (CMS et services privés)
- Centres d'Accueil Temporaire (CAT)
- Médecins installés
- Autres institutions/associations actives dans les domaines médico-social et socio-éducatif.

1. La coordination médico-sociale pour qui ?

Chaque mois, des représentants des institutions partenaires se rencontrent sous l'égide du Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO) qui est géré par le Réseau, lors des séances de coordination médico-sociale. Le groupe de coordination médico-sociale accueille cinq fois par année des invités « externes », avec lesquels il collabore régulièrement, comme les infirmiers-chefs des EMS, les CAT, le CPG-UHPG, l'EMSP et l'EMiSP, Caritas, Pro Senectute, la Ligue Vaudoise Pulmonaire, la Ligue Vaudoise contre le Cancer, les transports bénévoles, le réseau alcoolie, etc.

2. La coordination médico-sociale pourquoi ?

Le but de ces rencontres est de mettre en commun les compétences des professionnels et les synergies nécessaires pour garantir la continuité des prises en soins, tout en s'assurant de la fluidité et de la qualité des prestations. Si la participation aux séances se fait sur la base du volontariat, les participants s'engagent à respecter les règles et objectifs qu'ils ont définis en commun.

Avant leur mise en vigueur, les décisions issues de la coordination médico-sociale sont validées par le Bureau du Réseau, ainsi que par les directions des institutions partenaires.

3. Fonctionnement et collaboration

Les participants au groupe de coordination médico-sociale ont défini les objectifs et les règles pour soutenir et faciliter les travaux communs et gérer l'espace d'échange.

Les partenaires s'engagent à participer activement aux séances et à se faire remplacer lorsqu'ils ont un empêchement.

Chaque participant est porteur des décisions prises lors des séances :

- a. il s'engage à les diffuser auprès de l'institution/des institutions qu'il représente;
- b. il s'assure qu'elles sont appliquées.

Un calendrier des séances est établi par le BRIO. Il est validé par les membres, puis distribué à la fin de l'année civile pour l'année à venir. Les séances font l'objet d'un procès-verbal et d'un tableau de suivi des décisions.

4. Les moyens d'action de la coordination médico-sociale

Faire vivre et développer le travail en réseau, tel est le leitmotiv des partenaires de la coordination médico-sociale. Les résultats des différents travaux issus du groupe ont permis de faire évoluer une culture commune axée sur la collaboration, tout en prenant conscience de l'importance du développement d'un langage partagé. Voici quelques exemples :

❖ *Processus d'amélioration continue*

Le concept d'amélioration permet aux partenaires de signaler les dysfonctionnements et les incidents constatés lors de la trajectoire du patient. Le dysfonctionnement rencontré est ainsi rapidement traité entre institutions/professionnels concernés, afin d'éviter qu'il se reproduise. Chaque année le BRIO effectue la synthèse des « propositions d'amélioration » récoltées tout au long des 12 derniers mois, afin de permettre au groupe de la coordination médico-sociale de travailler sur les problèmes récurrents.

❖ *Formation continue*

Le groupe de coordination médico-sociale soutient et promeut l'offre de formation continue développée dans le cadre du Réseau. Il propose régulièrement des sujets de formation qui participent au développement des pratiques professionnelles, de l'interdisciplinarité et du travail en réseau.

❖ *Journées d'observation entre institutions*

Les journées d'observation entre institutions sont un moyen utile pour permettre aux professionnels de découvrir les institutions partenaires et de favoriser une collaboration étroite entre acteurs du terrain. Le groupe de coordination médico-sociale soutient et encourage les journées d'observation dans le but d'améliorer le travail en réseau. Le financement de ces journées est pris en charge par le Réseau.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler le BRIO au 021 973 16 21.

Vevey, septembre 2015